

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL
En ligne - Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 16 juin 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

CULTURE EDUCATION AU TERRITOIRE

Modifications subventions culturelles

Par délibération du 2 mars 2020, le CS a délibéré sur un programme de soutien aux animations artistiques et culturelles. Depuis cette délibération, nous avons tous dû faire face à une période difficile avec la crise sanitaire. Face à l'impact de cette crise sur les finances du Parc il a été décidé avec les Vice-Présidents d'annuler certaines subventions aux associations et structures culturelles du territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'ANNULER** les subventions suivantes :

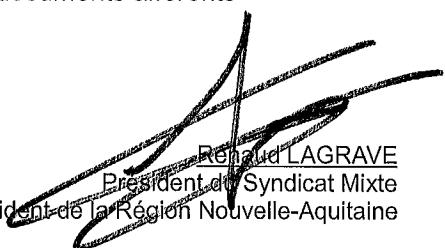
Montant total de l'annulation : 19 000 €

Subventions annulées :

Musicalarue (activités hors festival) :	5 000 €
Cinémagi'actions (festival nomade) :	2 500 €
Vers d'autres horizons St Symphorien (du sang sur la plage) :	1 500 €
Generik Vapeur (résidence) :	8 000 €
Nuits atypiques :	2 000 €

- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine